

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/09/2022
Reçu en préfecture le 09/09/2022
Affiché le 15/09/2022
ID : 974-249740101-20220909-2022_074_BC_4-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 12
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE CINQ SEPTEMBRE à 14 h 00,
le Bureau Communautaire s'est réuni Au siège du TCO, à Le Port _ Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.**
Emmanuel SERAPHIN, Président.
Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_074_BC_4
Délibération modificative à l'affaire
n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021 –
Signature d'un traité d'adhésion pour
l'indemnisation des parcelles
appartenant [REDACTED] situées
dans le périmètre du PAPI de La
Saline les Bains/Ermitage les Bains
Commune de Saint-Paul

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Fayzal AHMED-VALI - M. Bruno DOMEN - M. Philippe LUCAS - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à Mme Laetitia LEBRETON - M. Irchad OMARJEE procuration à Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Fayzal AHMED-VALI

Nombre de votants : 16

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
30 août 2022

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le
12/09/2022

DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRITOIRE DE LA CÔTE OUEST
SAINT LEU – TROIS BASSINS – SAINT PAUL
LE PORT – LA POSSESSION

Envoyé en préfecture le 09/09/2022
Reçu en préfecture le 09/09/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20220909-2022_074_BC_4-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2022

AFFAIRE N°2022_074_BC_4 : DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE À L’AFFAIRE N°2021_050_BC_17 DU 28 MAI 2021 – SIGNATURE D’UN TRAITÉ D’ADHÉSION POUR L’INDEMNISATION DES PARCELLES APPARTENANT [REDACTED] SITUÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DU PAPI DE LA SALINE LES BAINS/ERMITAGE LES BAINS COMMUNE DE SAINT-PAUL

Le Président de séance expose :

Contexte

Par délibération n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021, le Bureau Communautaire a approuvé :

- L'acquisition amiable des parcelles appartenant [REDACTED] situées dans le périmètre du PAPI de la Saline les Bains/Ermitage les Bains pour un montant de 256 298,50 euros ;
- La conclusion d'une convention de servitudes pour les parcelles DK985, 989, 991, 993, 995, 998, 1000, 1002 et EV218, 882, 891, 893 pour un montant de 65 076 euros ;
- L'indemnisation [REDACTED] pour l'occupation temporaire de ses parcelles pendant le déroulement des travaux pour un montant de 12 060 euros.

Néanmoins, l'acte de vente amiable n'a pu être signé avant le prononcé de l'ordonnance d'expropriation du juge intervenu le 23 mars 2022.

Il convient donc de substituer un traité d'adhésion à l'acte de vente initialement prévu aux mêmes conditions que l'accord amiable.

L'acquisition des parcelles qui suivent est donc indemnisée pour un montant global de 256 298,50 euros :

Acquisitions - Lot 2-3

Parcelles initiales			Parcelles filles TCO			Zonage PLU	Prix d'acquisition	Restant [REDACTED]		
Section	N°	Superficie	Section	N°	Superficie			Section	N°	Superficie restante
DK	815	20 120	DK	1003	617	AU2h 46€/m2	28 382€	DK	1002	19 503
DK	555	349 787	DK	986	4 745	AU2h 46€/m2	218 270€	DK	985	345 042
DK	556	106 147	DK	1001	3 410	N 0,5€/m2	1 705€	DK	1000	102 737
DK	481	1 382	DK	990	25	N 0,5€/m2	12,5€	DK	989	1 357
DK	483	4 235	DK	992	112	N 0,5€/m2	56€	DK	991	1 135
DK	485	20 164	DK	994	210	N 0,5€/m2	105€	DK	993	19 954
DK	487	15 383	DK	996	69	N 0,5€/m2	34,5€	DK	995	15 084
			DK	997	230	N 0,5€/m2	115€			
DK	489	15 473	DK	999	44	N 0,5€/m2	22€	DK	998	15 429
EV	877	46 771	EV	892	15 193	N 0,5€/m2	7 596,5€	EV	891	30 177
TOTAUX					24 655 m²		256 298,50€			

Les délibérés concernant la convention de servitudes et les AOT ne sont pas modifiés

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/07/2022.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **MODIFIER** la délibération n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021 approuvant l'acquisition amiable des parcelles DK1003, 1001, 986, 990, 992, 994, 996, 997, 999 et EV 892 compte tenu de la délivrance de l'ordonnance d'expropriation ;
- **APPROUVER** la conclusion d'un traité d'adhésion [REDACTED] pour l'indemnisation des parcelles susvisées pour un montant de 256 298,50 euros augmenté des frais annexes, le cas échéant ;
- **AUTORISER** le Président à signer le traité d'adhésion ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire ;
- **DIRE** que les autres délibérés de la délibération n°2021_050_BC_17 du 28 mai 2021 sont inchangés ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la communauté d'agglomération aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président

Plan des emprise foncières et servitudes - Lot 2-3 Ermitage Les Bains

Envoyé en préfecture le 09/09/2022

Reçu en préfecture le 09/09/2022

Affiché le

26/09/2021

ID : 974-249740101-20220909-2022_074_BC_4-DE



0 50 100 150 200 m

- Données non contractuelles -
Sources de données éventuelles :
IGN, DGFIP, Collectivité



26/02/2021

